

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 18

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 décembre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB (à compter du point 1) – M. KARST – Mme BOJOLY
Mme FILIPPELLI – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE –
M. LAACHIR – M. ZERKOUNE – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH.

Absents excusés : Mme STAUB (pour le point 0) – M. CHAMS-DINE – Mme SZCZYGLOWSKI (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO)
M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote
à M. PETRY) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme RASALA (qui a donné
procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme SCHLICKLING (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – M. WILHELM
(qui a donné procuration de vote à M. ZERKOUNE) – M. FRIDERICH (qui a donné procuration de vote à Mme BRAUSCH).

Point n° 13 : Subvention pour l'organisation de la cavalcade du Mardi Gras 2024

Monsieur SCHMIDT, rapporteur :

Le Président de l'association « Les Amis du Carnaval d'Antan » a sollicité la Ville pour l'organisation de la cavalcade du Mardi Gras 2024 et a transmis sa demande de subvention pour cette manifestation.

Il est proposé d'y accorder un avis favorable, la cavalcade étant un événement structurant pour la vie culturelle et sociale de la commune. A souligner que l'association doit, à nouveau, faire face à des hausses tarifaires sensibles de ses prestataires et fournisseurs dans le contexte de la crise actuelle majeure que nous traversons.

Les dépenses propres à la cavalcade comprenant l'indemnisation des participants, les frais liés à l'organisation générale, à la communication, à la sécurité, aux droits de la SACEM, au poste de secours, ainsi que la fourniture de boissons et casse croûtes sont estimées à 38 000 €.

Il est à noter que l'association « Les Amis du Carnaval d'Antan » organisera également le bal des enfants le dimanche 11 février et le bal de carnaval le 17 février 2024.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions « finances » et « affaires culturelles », le conseil municipal, à l'unanimité, marque son soutien à cet événement et décide le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association « Les Amis du Carnaval d'Antan » au titre de la participation aux frais d'organisation de la cavalcade du Mardi Gras 2024.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

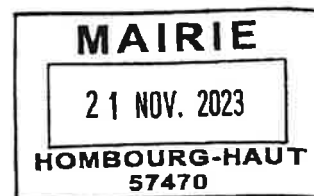
Hombourg-Haut, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Laurent MULLER





COCCIOLONE Lucas
Vice-Président
14 rue des primevères
57470 HOMBOURG-HAUT
Tél : 07.78.70.92.60



Monsieur le maire,
Hombourg-Haut, le 20/11/2023

Objet : Déclaration préalable de la Cavalcade de Hombourg-Haut

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que nous souhaitons organiser le défilé du carnaval de Hombourg-Haut, sous l'appellation Cavalcade de Hombourg-Haut :

- le dimanche 18 février 2024 à Hombourg-Haut

Le bon déroulement de la manifestation requiert une occupation temporaire du domaine public par l'association et groupes défilant :

- le dimanche 18 février 2024
heure de début : 15h11
heure de fin : 17h
- Le parcours est défini sur le plan ci-joint.

Nous estimons le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à 600 .

Afin d'assurer la sécurité de la manifestation et de ses participants plusieurs moyens ont été mis en place. Tout d'abord, une équipe de secouriste sera disponible et suivra le parcours. Ensuite, les rues intersections à bloquer seront gardées par des signaleurs,

équipés de barrières, de gilets haute visibilité et du permis de conduire. L'ensemble des groupes participants à la manifestation auront désigné un responsable sécurité, qui aura la charge de la sécurité du groupe. Enfin, nous prenons l'attache des services de la police nationale et de la police municipale afin d'assurer la sécurité du cortège.

L'ensemble du cortège sera sonorisé et la maison des services, étant le point de départ du cortège, sera équipée d'une sonorisation et verra son balcon équipée d'une banderole.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement, avec leurs nom, prénom, domicile et moyens de contact :

COCCIOLONE Jean-Jacques, président et organisateur :
34 rue du ruisseau, 57470 Hombourg-Haut
Tel : 06.80.66.86.37

COCCIOLONE—LABRUYERE Lucas, vice-président et responsable sécurité :
14 rue des primevères, 57470 Hombourg-Haut
Tel : 07.78.79.92.69

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

COCCIOLONE Lucas
Vice-Président

Cocciolone



*Pièces jointes : Plan de la Cavalcade de Hombourg-Haut
Copie conforme : Monsieur le sous-préfet de Forbach/Boulay-Moselle*



COCCIOLONE Lucas
Vice-Président
14 rue des primevères
57470 HOMBOURG-HAUT
Tél. : 07.78.79.92.69
Mail : carnaval.dantan@gmail.com



Monsieur le Maire
Hombourg-Haut, le 20/11/2023

Objet : Déclaration préalable du carnaval des enfants de Hombourg-Haut

Monsieur le maire,

Nous vous informons que nous souhaitons organiser le Carnaval des enfants de Hombourg-Haut, le dimanche 11 février 2024 à Hombourg-Haut

Nous estimons le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à 500 .

Afin d'assurer la sécurité de la manifestation et de ses participants plusieurs moyens ont été mis en place. Une équipe de secouristes et d'agents de sécurité seront disponible.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement, avec leurs nom, prénom, domicile et moyens de contact :

COCCIOLONE Jean-Jacques, président et organisateur :

34 rue du ruisseau, 57470 Hombourg-Haut

Tel : 06.80.66.86.37

COCCIOLONE-LABRUYERE Lucas, vice-président et responsable sécurité :

14 rue des primevères, 57470 Hombourg-Haut

Tel : 07.78.79.92.69

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

**COCCIOLONE Lucas
Vice-Président**





*Les Amis du
Carnaval
d'Antan*
HOMBOURG-HAUT



COCCIOLONE Lucas
Vice-Président
14 rue des primevères
57470 HOMBOURG-HAUT
Tél : 07.78.79.92.69
Mail : carnaval.dantan@gmail.com



Monsieur le Maire
Hombourg-Haut, le 20/11/2023

Objet : Déclaration préalable du Bal de Hombourg-Haut

Monsieur le maire,

Nous vous informons que nous souhaitons organiser le Bal de Hombourg-Haut, le dimanche 17 février 2024 à Hombourg-Haut

Nous estimons le nombre maximum de personnes susceptibles d'être rassemblées au même endroit au même moment à 500 .

Afin d'assurer la sécurité de la manifestation et de ses participants plusieurs moyens ont été mis en place. Une équipe de secouristes et d'agents de sécurité seront disponible.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'événement, avec leurs nom, prénom, domicile et moyens de contact :

COCCIOLONE Jean-Jacques, président et organisateur :

34 rue du ruisseau, 57470 Hombourg-Haut

Tel : 06.80.66.86.37

COCCIOLONE-LABRUYERE Lucas, vice-président et responsable sécurité :

14 rue des primevères, 57470 Hombourg-Haut

Tel : 07.78.79.92.69

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

COCCIOLONE Lucas
Vice-Président



LES AMIS DU CARNAVAL D'ANTAN

34 rue du Ruisseau 57470 HOMBURG-HAUT

SIREN 790843569 SIRET 79084356900019 Enregistré au Tribunal de Saint-Avold Vol. 25 Folio 1354